

Mardi 10 août 1965

Message du Président des Etats-Unis
d'Amérique.

Département politique. Proposition du 5 août 1965 (annexe).

Vu la proposition du département politique, le Conseil
fédéral

d é c i d e

de répondre selon projet au message du Président des Etats-Unis
d'Amérique (voir annexe).

Extrait du procès-verbal à la chancellerie fédérale pour
préparer la réponse et au département politique (en 8 exemplaires)
pour transmettre cette réponse au Président des Etats-Unis d'Amé-
rique.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



Berne, le 5 août 1955.

p.B.73.Vietnam.O. U'ch.-MC/vo

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a lMessage du Président des Etats-Unis
d'Amérique

En l'absence du Président de la Confédération, M. True Davis a remis à Monsieur le Conseiller fédéral Spühler le 26 juillet, à 17 heures, le message ci-joint du Président des Etats-Unis d'Amérique. Dans celui-ci le Président Johnson constate, d'une part, que l'agression contre le Vietnam a augmenté au cours de ces derniers mois et, d'autre part, que les efforts déployés par plusieurs gouvernements pour que le problème soit traité à une table de conférence se sont heurtés à l'opposition de Hanoï et Pékin. Cette situation oblige les Etats-Unis à accroître leurs forces armées au Vietnam d'un nombre équivalent ou supérieur aux 80 000 hommes déjà en place. Parallèlement, le gouvernement des Etats-Unis cherchera par tous les moyens à régler pacifiquement le conflit. Il prendra, en outre, les précautions nécessaires pour que la guerre ne se propage pas en Asie. L'objectif final des Etats-Unis demeure le suivant: mettre fin à des interférences étrangères au Vietnam Sud de façon à ce que la population de ce pays puisse déterminer librement de son sort. Dans ces circonstances, le Président Johnson considère que la perspective d'une paix au Vietnam serait meilleure si les efforts des Etats-Unis étaient appuyés par d'autres nations partageant leurs intentions et leur préoccupation. Il demande à la Suisse d'augmenter l'assistance qu'elle a déjà octroyée au Vietnam.

Monsieur le Conseiller fédéral Spühler ayant demandé à M. True Davis de préciser la signification du dernier alinéa de la lettre du Président Johnson dans lequel l'aide de la Suisse est requise, M. True Davis a remis un catalogue (ci-inclus) des prestations

- 2 -

faites jusqu'à ce jour par différents pays et a déclaré que l'aide attendue de la Suisse était surtout d'ordre humanitaire. La Suisse y figure avec un don de 40 microscopes fait en son temps au titre de l'assistance technique. Ce don avait été décidé avant que le conflit vietnamien ne prenne une forme aiguë. Il n'y a donc pas de lien entre lui et les événements actuels.

Apparemment, un message analogue à celui destiné au Conseil fédéral a été adressé à tous les chefs d'Etat du "monde libre". L'allusion à la vocation humanitaire de la Suisse est probablement le seul passage par lequel la communication remise à Monsieur le Conseiller fédéral Spühler se distingue des autres. En s'adressant au Conseil fédéral à peu près dans les mêmes termes qu'à ses alliés, le Président Johnson ne semble pas avoir une très juste notion de notre position d'Etat neutre. Il nous paraît donc que, dans sa réponse, le Conseil fédéral devrait relever ce point.

Une action humanitaire de la Suisse au Vietnam pour chercher à soulager les souffrances de la population civile de ce pays serait certainement justifiée. Elle ne saurait, toutefois, être entreprise pour donner suite à un appel des Etats-Unis au moment où ceux-ci accroissent leur engagement militaire au Vietnam. Le Département politique fédéral est d'avis qu'une réponse négative devrait être donnée au Président Johnson tout en précisant que le Conseil fédéral examinera la possibilité d'apporter une aide à la population vietnamienne mais entend prendre sa décision d'une façon indépendante et selon ce qui lui semblera possible. Il a préparé un projet dans ce sens.

La question se pose de savoir quelle publicité il y aura lieu de donner à la réponse du Conseil fédéral. En remettant le message du Président Johnson à Monsieur le Conseiller fédéral Spühler, l'Ambassadeur des Etats-Unis a déclaré que cette communication était personnelle et confidentielle, tout au moins en ce qui concerne les indications sur l'augmentation du contingent américain au Vietnam. D'autre part, M. Kellermann, Conseiller de l'Ambassade,

- 3 -

a indiqué à M. Micheli, Secrétaire général du Département politique, que le State Department n'avait pas l'intention, pour le moment, de publier le message du Président Johnson. Dans ces conditions, le Département politique est d'avis que la réponse du Conseil fédéral ne devrait pas non plus être publiée. Si le Conseil fédéral devait en décider autrement, il y aurait lieu d'en aviser au préalable le State Department.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

de répondre selon projet ci-joint au message du Président des Etats-Unis d'Amérique.

Annexes:

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

1 exemplaire du message
du Président Johnson,
1 exemplaire du catalogue,
1 projet de réponse.

Extrait du procès-verbal à la Chancellerie fédérale pour préparer la réponse et au Département politique (en 8 exemplaires) pour transmettre cette réponse au Président des Etats-Unis d'Amérique.

Projet de réponse

de Monsieur Hans-Peter Tschudi, Président de la Confédération Suisse,
à S.E. Monsieur Lyndon B. Johnson, Président des Etats-Unis d'Amérique.

Berne, le . . .

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le message qu'en mon absence S.E. Monsieur True Davis, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Berne, a remis de votre part à Monsieur le Dr Willy Spühler, Conseiller fédéral, le 26 juillet. Le Conseil fédéral en a pris connaissance dans sa séance de ce jour. En réponse, j'ai l'honneur de vous faire part de ce qui suit:

La situation au Vietnam Sud est pour le Conseil Fédéral également une source d'inquiétude. L'extension des hostilités lui cause de vives préoccupations. Il espère que les tentatives entreprises en vue de mettre fin à ce conflit par des moyens pacifiques aboutiront, et il serait heureux d'accueillir en Suisse une conférence chargée de le régler.

Mon pays éprouve certes la plus grande compassion pour les souffrances de la population vietnamienne et souhaiterait pouvoir les alléger. Vous connaissez la position particulière de la Suisse découlant de son statut et de sa politique de neutralité perpétuelle. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a d'ailleurs à différentes reprises exprimé sa compréhension à cet égard. En vertu de cette politique, le Conseil fédéral ne peut lier une action humanitaire éventuelle de sa part aux efforts d'un autre Etat engagé dans un conflit. Il doit se réserver de prendre sa décision d'une façon indépendante, selon ce qui lui paraîtra possible. Avec toute l'attention que requiert la question, il examinera ce qui pourrait être entrepris par la Suisse directement ou dans le cadre d'une action commune éventuelle de la Croix-Rouge.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.